

terons, que la considération, que S. M. Imp. est encore dans la fleur de son âge, jouissant d'une parfaite santé, Nous semble être une espèce de garant, que l'Empire n'est point dans le danger de tomber si-tôt sous le gouvernement d'un Empereur qui seroit en minorité: Mais dans le cas imprévu où S. M. Imp. que Dieu veuille conserver encore longues années, viendroit à manquer, il seroit aisé de prendre les mêmes mesures auxquelles le Collège Electoral a eu recours dans des circonstances toutes semblables, comme furent celles de l'élection de l'Empereur Joseph. D'ailleurs, on est en état de pourvoir, par la Capitulation Impériale, à tous les événemens. Les tems de paix & de tranquillité dont on jouit maintenant, Nous paroissent aussi les plus propres à entreprendre un ouvrage aussi salutaire, & à le conduire à sa fin, puisqu'il ne peut que contribuer à l'affermissement de cette tranquillité, de même qu'au bonheur de la Patrie, & au maintien du système qui y est établi. Nous venons de nous expliquer avec V. M. de la même manière que Nous ferions dans une assemblée Collégiale, & Nous Nous expliquerons toujours de même, &c.

Nous croyons devoir continuer à rapporter ici ce qui se présenteroit à dite de l'élection d'un Roi des Romains, dans les articles d'autres Cours, & marquer d'abord, que plusieurs Princes & Etats de l'Empire se sont déjà expliqués de la manière la plus favorable sur leur concours, en faveur de l'Archiduc Joseph pour être revêtu de cette Dignité. De ce nombre est le Roi de Suede, en qualité de Landgrave de Hesse-Cassel, qui a fait savoir ses sentimens sur ce sujet à son Ministre auprès de la Diette de Ratisbonne.

Quant aux sentimens du Roi de Prusse sur la matière de l'élection, ils paroissent toujours tels